

DECISION DU PRESIDENT

de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans

N°46-2023

Nature de l'acte : 3 Domaine et Patrimoine – 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

OBJET : Procès-verbal de mise à disposition par la commune de Charbonnières-les-Varennnes à la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans des biens et équipements relatifs à l'eau et l'assainissement et leur financement

Le Président de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 1321-1, L.1321-2, L.1321-5, L.5211-9, L.5211-10, L.5216-5,

Vu la délibération n°20191216.0901a du conseil communautaire en date du 16 décembre 2019 relative à la mise à disposition de RLV par les communes des biens nécessaires à l'exercice des compétences transférées eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines, portant approbation du procès-verbal type et délégation au Président à l'effet de signer chaque procès-verbal à intervenir respectivement avec chaque commune,

Vu la délibération n°20200723.10 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020, reçue en Sous-Préfecture de Riom le 30 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions au Président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT,

Vu la délibération n°2020/0053 du conseil municipal de Charbonnières-les-Varennnes en date du 11 décembre 2020 autorisant le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens appartenant à la commune dans le cadre des compétences Eau potable - Assainissement à la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

Considérant que le Président a délégation, en vertu de la délibération susvisée du 23 juillet 2020, pour « *signer chaque procès-verbal de mise à disposition des biens affectés aux compétences eau assainissement, à intervenir respectivement avec chaque commune autorité organisatrice, à savoir Chanat-la-Mouteyre – Chappes – Charbonnières-les-Varennnes – Châtel-Guyon – Clerlande – Ennezat – Entraigues – Enval - Malauzat - Marsat – Ménétrol – Mozac – Pessat-Villeneuve – Pulvérières – Riom – Saint-Beauzire – Saint-Bonnet-près-Riom – Saint-Ignat – Saint-Laure – Saint-Ours – Sayat – Surat – Volvic* »,

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, les compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines ont été transférées à la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

Considérant qu'à compter de cette date, les communes concernées mettent à disposition de Riom Limagne et Volcans les immobilisations liées auxdites compétences et que ces mises à disposition doivent être formalisées par un procès-verbal contradictoire signé entre les parties,

Considérant que le projet de procès-verbal ci-annexé a été approuvé par la commune de Charbonnières-les-Varennnes le 11 décembre 2020 et qu'il s'appuie sur l'annexe 1.1 « inventaire physique », état déclaratif de la commune complété, le cas échéant, par les données de l'exploitant et l'annexe 1.2 « inventaire comptable » composé des éléments de valorisation financière (état de l'actif et certificats comptables),

Considérant que l'ensemble de ces éléments est aujourd'hui réuni et qu'il convient de procéder à la signature et à la transmission du procès-verbal.

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le procès-verbal de mise à disposition de tous les biens meubles et immeubles (avec les biens et équipements y afférents) identifiés dans le cadre du transfert des compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines de la commune de Charbonnières-les-Varennnes à la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans.

Accusé de réception en préfecture
063-0007635-20230614-AK
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception en préfecture : 16/07/2023

Article 2 :

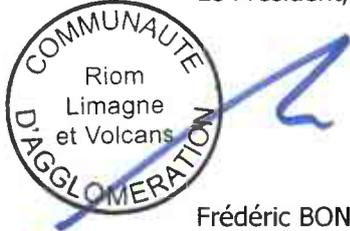
De signer le présent procès-verbal, et tout document y afférent.

Article 3 :

La présente décision fera l'objet de mesures de publication sur le site internet de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, elle sera inscrite au registre des délibérations et décisions de la Communauté d'agglomération. Elle fera l'objet d'une communication au prochain conseil communautaire, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Fait à Riom, le 01/06/2023

Le Président,



Frédéric BONNICHON

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration)

**PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS APPARTENANT
A LA COMMUNE DE CHARBONNIERES-LES-VARENNES
DANS LE CADRE DES COMPETENCES EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT**

ENTRE :

La Commune de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, représentée par son Maire en exercice, ci-après dénommée « *la Commune* »,

D'UNE PART,

ET :

La Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, sise 5 Mail Jost Pasquier, 63200 Riom, représentée par son Président en exercice, ci-après dénommée « *la Communauté* »,

D'AUTRE PART,

LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes (dite « loi Ferrand ») ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L. 5216-5 dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} janvier 2020, ainsi que ces articles L. 1321-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans leur rédaction en vigueur au 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que la Communauté prend en charge, à compter du 1^{er} janvier 2020, les compétences alimentation en eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines ;

Considérant que conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 1321-1 du CGCT, un transfert de ladite compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la Communauté des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence ;

Considérant que cette mise à disposition, conformément au second alinéa de l'article L. 1321-1 du CGCT, est constatée par un procès-verbal contradictoire ;

CONSTATENT ET DECIDENT

Article 1

Conformément à l'article L. 1321-1 du CGCT, la Commune met à disposition de la Communauté les biens décrits en annexe 1, nécessaires à l'exécution de la compétence eau potable et assainissement. Cette mise à disposition est régie par le présent procès-verbal et par les trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, les deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-4 et L. 1321-

Article 2

Conformément aux dispositions de l'article L. 1321-2 du CGCT, cette mise à disposition des biens visés à l'article 1 a lieu à titre gratuit en ce qui concerne les biens propriétés de la Commune.

Les biens ainsi concernés donnent lieu aux inventaires annexés au présent procès-verbal.

La commune de CHARBONNIERES-LES-VARENNES reste propriétaire de ces biens.

Article 3

La Communauté assume, en ce qui concerne tous les biens visés à l'article 1 et mis à sa disposition par la Commune, tous les droits et obligations afférents aux biens faisant l'objet de cette mise à disposition dans les conditions prévues par le CGCT.

Lorsque les droits et obligations sus-évoqués résultent d'une relation contractuelle entre la Commune et un tiers, la Communauté est subrogée à la Commune dans l'exécution de ces conventions. La Commune notifiera à son ancien cocontractant et à la Communauté cette subrogation.

Article 4

La Commune et la Communauté entendent, toutes deux, donner à l'inventaire annexé et dressé contradictoirement aux présentes la même valeur juridique que le présent procès-verbal.

La Communauté reconnaît par la présente liste contradictoire, assortie d'éventuelles réserves, connaître la nature, la situation juridique et l'état des biens meubles et immeubles mis à sa disposition. Elle reconnaît accepter ces biens en leur état. La Communauté appliquera les dispositions du CGCT en cas de fin de la mise à disposition.

Article 5

La Communauté reconnaît assumer la responsabilité pécuniaire de tous les dommages causés par les ouvrages visés à l'article 1^{er} des présentes au titre de contentieux indemnitaires engagés après la date du présent procès-verbal.

La Commune reconnaît être responsable des dommages résultant desdits biens ou de leur exploitation avant la mise à disposition au titre de contentieux — ou de demandes préalables — déposés avant cette date (CE, 3 décembre 2014, *Citelum*, req. n° 383865).

Article 6

Le présent procès-verbal demeurera en vigueur pour la durée du transfert de compétences visé à l'article 1^{er} des présentes, dans les limites prévues par les dispositions en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article L1321-3 du CGCT, en cas de désaffectation totale ou partielles des biens, la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés.

Fait à Charbonnières-les-Varennnes, le 30/06/23	Fait à Riom, le 30/06/2023.
La commune de CHARBONNIERES-LES-VARENNES	La Communauté d'agglomération RIOM LIMAGNE et VOLCANS
Le Maire  Gérard CHANSARD	Le Président   BONNICHON

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230601-DC46-23-AR
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023



TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT - CARACTERISTIQUES DES BIENS IMMEUBLES ET MEUBLES - CHARBONNIERES LES VARENNES

Inventaire technique des biens mis à disposition de RLV.

Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20230601-DC46-23-AR
 Date de télétransmission : 17/07/2023
 Date de réception préfecture : 17/07/2023

Initialité de l'immeuble	Adresse de l'immeuble	Référence cadastrale de l'immeuble	Date de mise en service	Caractéristiques du bien immobilier (fournir inventaire électronique, sinon à détailler ci-dessous)	Descriptif des travaux réalisés	Descriptif des travaux à prévoir	Situation juridique du bien	Liste des biens meubles compris dans l'immeuble et rattachés à l'exercice de la compétence	Liste des contrats liés aux biens immeubles et meubles à transférer
Station d'épuration du bourg de Charbonnières les Varennes	Vole communale n° 22 Lieu-dit PUCROD	ZK 107 +108	janv 88	capacité constructeur: 600EH Type de filtration: lit bactérien	sans objet		Plaine propriété		Contrat SATESE 63
Station des Brossons	Chemin communal n°92 Lieu-dit LES GENESTES	ZO 50	déc 05	capacité constructeur: 180EH Type d'épuration: lagunage naturel	sans objet		Section des Brossons		Contrat SATESE 63 Maintenance préventive
Station de Verrières	Vole communale n° 113 Lieu-dit LA FONDETTE	XX 73	juin 05	capacité constructeur: 50EH Type de filtration: filtre à sable	2007 renforcement du collecteur		Plaine propriété		Contrat SATESE 63
Station du Bourignon	Chemin rural n°30 Lieu-dit COTÉ	XC 89	janv 12	capacité constructeur: 55 EH Type de filtration: unitaire filtres plantés de roseaux Type de réseau: unitaire	sans objet		Plaine propriété		Contrat SATESE 63
Station de Greilère	GRELIERE	XI 52	janv 10	capacité constructeur: 100 EH Type de filtration: unitaire filtres plantés de roseaux Type de réseau: unitaire	sans objet		Plaine propriété		Contrat SATESE 63
Station de Facemeunier	FACEMEUNIER	ZR 90	oct 14	capacité constructeur: 80EH Type de filtration: séparatif filtres plantés de roseaux Type de réseau: unitaire	sans objet		EPF S.M.A.F. acheté en 2014		Contrat SATESE 63
Station de Douhady	Chemin rural n°68 Lieu-dit LES PRADEAUX	ZH 49	nov 84	capacité constructeur: 150EH Type de filtration: lagunage	2017 Travaux d'assainissement; 2017/2018 changement type de filtration lagunage par roseaux		Plaine propriété		Contrat SATESE 63
Station de Paugnat + déversoir d'orage	rué de la Vaveuille	ZI 31	mars 17		réhabilitation du réseau unitaire, création d'un bassin d'orage de 135m3 et d'un filtre planté de roseau pour le traitement des eaux de surverse du déversoir d'orage		Plaine propriété		Contrat SATESE 64
Réservoir du Thiolet	Le Thiolet	E 652	1987	Capacité 150m3	Reprise des canalisations en provenance de la station du Pêcher; renforcement canalisation D100 en D125 au départ du nœud; alimentation BT 2008; Connexion station de pompage de Véhic 2008; installation compteurs généraux 1996/1999	détection des canalisations d'arrivée et départ + passerelle d'accès	Section de Paugnat		Contrat Eiffage
Réservoir de Verrières	Les lites	XX 91	1936	capacité 100m3	réfection du bâtiment construction d'un réservoir de 100m3 parcelle F 219 1964/1971; installation de robinets 1987;		Plaine propriété		EIFFAGE Maintenance préventive
Réservoir du Bourignon	Font Crenouille	XB 8	1970/1973 1971/1974	capacité 150m3 capacité 100m3	installation de robinet 1987 Installation compteurs généraux 1956/1999 extension réseau électrique BT alimentation basse tension 2005/2007		Plaine propriété		EIFFAGE Maintenance préventive
Réservoir du Bouy	La Plaine du Bouy	XD 47					Plaine propriété		EIFFAGE Maintenance préventive

eau potable



assainissement

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

CERTIFIÉ

Qu'au vu de la délibération n°09.01 du 16/12/2019 approuvant la mise à disposition des biens de la commune de CHARBONNIERES LES VARENNES nécessaires à l'exercice de la compétence "ASSAINISSEMENT" et autorisant le Président à signer le procès verbal de mise à disposition de ces biens,

Qu'au vu du procès verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence "ASSAINISSEMENT", il incombe au comptable public de la Trésorerie de Riom d'enregistrer les écritures comptables réglementaires suivantes :

Opérations	Débit	Crédit
------------	-------	--------

IMMOBILISATIONS :

Mise à disposition des immobilisations pour la valeur historique :	21718 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Autres terrains	18 356.72 €	1027 - Mise à disposition	4 516 466.12 €
	21738 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Autres constructions	188 795.07 €		
	217532 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Installations, matériel et outillage techniques - Réseaux d'assainissement	4 248 627.79 €		
	2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	48 724.30 €		
	261 - Titres de participation	53.36 €		
	2763 - Créances sur collectivités publiques	11 908.88 €		

Amortissements pratiqués sur les immobilisations mises à disposition	1027 - Mise à disposition	719 099.83 €	281738 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Autres constructions	58 946.49 €
			2817532 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Réseaux d'assainissement	660 153.34 €

SUBVENTIONS PERÇUES :

Transfert en pleine propriété des subventions ayant financé les immobilisations transférées	1027 - Mise à disposition	2 079 812.16 €	1318 - Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres	2 047 797.89 €
			1333 - Fonds affectés à l'équipement amortissable - P.A.E. (Programme d'Aménagement d'Ensemble)	32 014.27 €

Reprise des amortissements des subventions pratiqués	13918 - Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Autres	176 910.11 €	1027 - Mise à disposition	182 207.01 €
	13933 - Fonds affectés à l'équipement - P.A.E. (Programme d'Aménagement d'Ensemble)	5 296.90 €		

EMPRUNTS AYANT FINANCÉ LES IMMOBILISATIONS MISES A DISPOSITION

Transfert des emprunts ayant financé les immobilisations Mises à Disposition pour le montant du CRD au 31/12/2019	1027 - Mise à disposition	192 749.75 €	1641 - Emprunts en euro	192 749.75 €
---	---------------------------	--------------	-------------------------	--------------

Pour le Président, par délégation

Le Vice-président délégué aux finances

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
Le Président,

Marc RÉGNOUX

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230601-DC46-23-AR
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Accueil du public : 8 rue Grégoire de Tours - 63300 RIOM • Adresse postale : 5 mail Josè Pasquier - CS 80045 - 63201 RIOM cedex
04 73 67 11 00 - contact@riom.eu - www.riom.eu

ETAT DE L'ACTIF

ACQUISITION	N° INVENTAIRE B.A. Ass Charbonnières les Varennes	N° INVENTAIRE RLV Regle ASST	ETAT DE LA FICHE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEM ENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS 31/12/2019	VALEUR NETTE
211	ZH49	CHARB2017-ZH49	Complétée	ACHAT PARCELLE ZH49	31/12/2017	0 an(s)	9 437,31 €	0,00	9 437,31 €
215	1-211	CHARB1985	Complétée	TERRAINS	31/12/1985	0 an(s)	1 870,87 €	0,00	1 870,87 €
217	2010-001	CHARB2010-1	Complétée	PARCELLE N°52 GRELIERE VENTE	08/09/2010	0 an(s)	4 448,11 €	0,00	4 448,11 €
218	2011-0002	CHARB2015-2	Complétée	DURAND CHRISTINE PARCELLE BOISSY	07/10/2015	0 an(s)	2 600,43 €	0,00	2 600,43 €
217	10	CHARB2004-10	Complétée	STATION EPURATION LES BROSSONS	31/12/2004	50 an(s)	150 312,74 €	45 092,79	105 219,95 €
213	3	CHARB2001-3	Complétée	STATION EPURATION VERRIERES	31/12/2001	50 an(s)	38 482,33 €	13 853,70	24 628,63 €
213	11	CHARB2004-11	Complétée	RESEAU LES BROSSONS	31/12/2004	60 an(s)	188 795,07 €	58 946,49	129 848,58 €
2158	12	CHARB2004-11	Complétée	RESEAU LES BROSSONS	31/12/2004	60 an(s)	85 296,77 €	21 325,71	63 971,06 €
2158	14	CHARB2006-14	Complétée	FORFAIT MISE EN LIGNE	31/12/2004	0 an(s)	3 789,50 €	0,00	3 789,50 €
2158	17	CHARB2007-17	Complétée	RESEAU ASST LA VEDRINE	08/09/2006	60 an(s)	187 928,31 €	40 696,11	147 232,20 €
2158	20	CHARB2008-20	Complétée	RENOVATION RESEAU ASST PAUGNAT	28/11/2007	60 an(s)	36 147,43 €	6 627,06	29 520,37 €
2158	20 BIS	CHARB2008-20	Complétée	RENOVATION POSTE REFOULEMENT BEAUNIT	08/07/2008	60 an(s)	3 425,34 €	627,99	2 797,35 €
2158	2009/0001	CHARB2009-20BIS	Complétée	REPLACEMENT POMPE REFOULEMENT BEAUNIT	02/06/2009	60 an(s)	4 692,64 €	703,88	3 988,76 €
2158	2009/0002	CHARB2009-1	Complétée	TRAVAUX ASSAINISSEMENT GRELIERES	16/09/2009	60 an(s)	222 387,39 €	29 651,68	192 735,71 €
2158	2011-0001	CHARB2009-2	Complétée	TRAVAUX ASSAINISSEMENT LE BOURGNON ET FACEMEUNIER	16/06/2009	60 an(s)	250 670,10 €	29 244,88	221 425,22 €
2158	2013-0001	CHARB2011-1	Complétée	assainissement facemeunier	07/11/2011	60 an(s)	461 390,85 €	30 759,40	430 631,45 €
2158	2014-0001	CHARB2013-1	Complétée	LOT LE VERGEROIRIE NV EXTENSION ASSAINISSEMENT	19/07/2013	60 an(s)	69 120,14 €	1 152,00	67 968,14 €
2158	2016-ASSAINISSEMENT PLAC	CHARB2014-1	Complète	RENOVATION RESEAU ASSAINISSEMENT FACEMEUNIER	13/08/2014	60 an(s)	69 849,43 €	4 218,84	65 630,59 €
2158	2016-ASS.DOUHADY 2018-001	CHARB2017-ASST-PLACE PLAC	Complète	ASSAINISSEMENT PLACE DE L EGLISE	17/09/2017	60 an(s)	266 545,66 €	1 842,96	264 702,70 €
2158	2017-ASS BEAUNIT	CHARB2016-ASST-DOUHADY	Complète	ASSAINISSEMENT DOUHADY	22/12/2016	60 an(s)	569 750,14 €	9 495,84	560 254,30 €
2158	21	CHARB2016-1	Complète	TRAVAUX ASSAINISSEMENT PAUGNAT	01/04/2016	60 an(s)	734 785,58 €	0,00	734 785,58 €
2158	21	CHARB2015-21	Complète	REPLACEMENT D UNE POMPE ET D BROYEUR BEAUNIT	05/12/2017	80 an(s)	10 080,00 €	168,00	9 912,00 €
2158	4	CHARB1999-4	Complète	SONDAGE BASSIN ORGAGE PAUGNAT	10/11/2015	60 an(s)	2 856,00 €	47,60	2 808,40 €
2158	5	CHARB1999-5	Complète	RESEAU ASST RTE ENVAL	31/12/1999	60 an(s)	114 787,94 €	34 436,27	80 351,67 €
2158	6	CHARB1999-6	Complète	RESEAU PAUGNAT	31/12/1999	60 an(s)	130 682,98 €	39 204,90	91 478,08 €
2158	7	CHARB1999-7	Complète	RESEAU VERRIERES	31/12/1999	60 an(s)	84 654,87 €	25 396,45	59 258,42 €
2158	8	CHARB1996-7	Complète	RESEAU ASST BEAUNIT	31/12/1996	60 an(s)	349 388,51 €	133 657,38	215 731,13 €
2158	8	CHARB1980-8	Complète	RESEAU DIVERS	31/12/1980	60 an(s)	590 498,21 €	250 896,39	339 601,82 €
2158	2018-ASS.DOUHADY	CHARB2019-ASST-DOUHADY	Complète	RESEAU DIVERS	31/12/2018	60 an(s)	4 248 627,79 €	660 153,34	3 588 474,45 €
2315	2018-ASSAINISSEMENT	CHARB2019-ASST	Complète	ASSAINISSEMENT DOUHADY	22/12/2018	60 an(s)	16 241,28 €	0,00	16 241,28 €
2315	2018-ASSAINISSEMENT	CHARB2019-ASST	Complète	PARTICIPATION FRAIS ASS RTE DE LA VEDRINE	18/12/2019		10 455,82 €	0,00	10 455,82 €
2315	2018-ASSAINISSEMENT	CHARB2019-8	Complète	RESEAU DIVERS	31/12/1980	60 an(s)	22 027,20 €	0,00	22 027,20 €
2315	2018-ASSAINISSEMENT	CHARB2019-9	Complète	RESEAU DIVERS	31/12/1980	60 an(s)	48 724,30 €	0,00	48 724,30 €
261	2018-ASSAINISSEMENT	CHARB1973-9	Complète	PARTIS SOCIALES	31/12/1973	0 an(s)	53,36 €	0,00	53,36 €
261	2018-ASSAINISSEMENT	CHARB2015-ZR90	Complète	PARTICIPATION 2015 ZR90	04/12/2015	0 an(s)	11 908,88 €	0,00	11 908,88 €
2763	2018-ASSAINISSEMENT	CHARB2015-ZR90	Complète	PARTICIPATION 2015 ZR90	04/12/2015	0 an(s)	11 908,88 €	0,00	11 908,88 €

Accusé de réception en préfecture
063-20007070-2023-00000-DC-46-23-AR
Date de télétransmission : 07/2023
Date de réception : 07/2023

LE MAIRE DE CHARBONNIERES-LES-VARENNES

CERTIFIE

Qu'au vu de la délibération n°09.01... du 16 / 12 / 2019 / approuvant la mise à disposition des biens de la commune de Charbonnières-les-Varennnes, nécessaires à l'exercice de la compétence « ASSAINISSEMENT » et autorisant le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de ces biens,

Qu'au vu du procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « ASSAINISSEMENT », il incombe au comptable public de la Trésorerie de Riom d'enregistrer les écritures comptables réglementaires suivantes :

Opérations	Débit	Crédit
------------	-------	--------

IMMOBILISATIONS :

Mise à disposition des immobilisations pour la valeur historique :	2423 – Immobilisations mises à disposition dans le cadre du transfert de la compétence d'établissements publics de coopération intercommunale – Mise à disposition	4 516 466,12 €	21718 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition – Autres terrains	18 356,72 €
			21738 – Immobilisations reçues au titre s'une misa à disposition – Autres constructions	188 795,07 €
			217532 – Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition – Installations, matériels et outillages techniques - Réseaux d'assainissement	4 248 627,79 €
			2317 – Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	48 724,30 €
			261 -titres de participations	53,36 €
			2763 – Créances sur collectivités publiques	11 908,88 €

Amortissements pratiqués sur les immobilisations mises à disposition	281738 – Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition – Autres constructions	58 946,49 €	2492 – Droits du remettant – Mises à disposition dans la cadre du transfert de compétences	719 099,83 €
	2817532 – Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition – Réseaux d'adduction d'assainissement	660 153,34 €		

SUBVENTIONS PERCUES :

Transfert en pleine propriété des subventions ayant financé les immobilisations transférées	1318 – Subventions d'investissement rattachés aux actifs amortissables – Autres	2 047 797,89 €	2492 – Droits du remettant – Mises à disposition dans la cadre du transfert de compétences	2 079 812,16 €
	1333 – Fonds affectés à l'équipement amortissable – P.A.E. (Programme d'Aménagement d'Ensemble)	32 014,27 €		

Reprise des amortissements des subventions pratiqués	2492 – Droits du remettant – Mises à disposition dans la cadre du transfert de compétences	182 207,01 €	13918 – Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Autres	176 910,11 €
			13933 – Fonds affectés à l'équipement – P.A.E. (Programme d'Aménagement d'Ensemble)	5 296,90 €

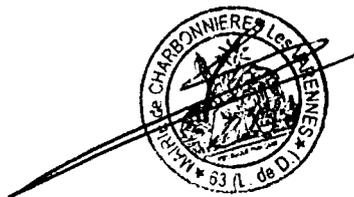
Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230601-DC4623-AR
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023

EMPRUNTS AYANT FINANCES LES IMMOBILISATIONS MISES A DISPOSITION :

Transfert des emprunts ayant financé les immobilisations – Mises à disposition pour le montant du CRD au 31/12/2019	1641 – Emprunts en euro	192 749,75 €	2492 – Droits du remettant – Mises à disposition dans la cadre du transfert de compétences	192 749,75 €
---	-------------------------	--------------	--	--------------

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Le Maire,





RIOM LIMAGNE & VOLCANS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

CERTIFIE

Qu'au vu de la délibération n° 09.01 du 16/12/2019 approuvant la mise à disposition des biens de la commune de CHARBONNIERES LES VARENNES nécessaires à l'exercice de la compétence "EAU" et autorisant le Président à signer le procès verbal de mise à disposition de ces biens,

Qu'au vu du procès verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence "EAU", il incombe au comptable public de la Trésorerie de Riom d'enregistrer les écritures comptables réglementaires suivantes :

Opérations	Débit	Crédit
------------	-------	--------

IMMOBILISATIONS :

Opérations	Débit	Crédit	
Mise à disposition des immobilisations pour la valeur historique :	2087 - Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	43 701.30 €	1027 - Mise à disposition 1 959 045.54 €
	21718 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Autres terrains	222.06 €	
	21738 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Autres constructions	957 155.15 €	
	217531 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Installations, matériel et outillage techniques - Réseaux d'adduction d'eau	917 961.43 €	
	21788 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Autres immobilisations corporelles	26 238.00 €	
	2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	13 767.60 €	

Opérations	Débit	Crédit	
Amortissements pratiqués sur les immobilisations mises à disposition	1027 - Mise à disposition	802 972.48 €	28087 - Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition 11 840.40 €
			281738 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Autres constructions 446 672.38 €
			2817531 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Réseaux d'adduction d'eau 343 859.70 €
			281788 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Autres immobilisations corporelles 600.00 €

SUBVENTIONS PERÇUES :

Opérations	Débit	Crédit	
Transfert en pleine propriété des subventions ayant financé les immobilisations transférées	1027 - Mise à disposition	963 265.56 €	1318 - Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres 954 646.93 €
			1333 - Fonds affectés à l'équipement amortissable - P.A.E. (Programme d'Aménagement d'Ensemble) 8 618.63 €

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230601-DC46-23-AR
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Accueil du public : 8 rue Grégoire de Tours - 63200 RIOM • Adresse postale : 5 mail Jost-Pasquier - CS 80045 - 63201 RIOM cedex
04 73 67 11 00 - contact@rlveu - www.rlveu

Reprise des amortissements des subventions pratiqués	1027 – Mise à disposition	381 814.23 €	13918 – Subventions d'investissement transférées au compte de résultat – Autres	380 388.26 €
			13933 – Fonds affectés à l'équipement – P.A.E. (Programme d'Aménagement d'Ensemble)	1 425.97 €

EMPRUNTS AYANT FINANCE LES IMMOBILISATIONS MISES A DISPOSITION

Transfert des emprunts ayant financé les immobilisations Mises à Disposition pour le montant du CRD au 31/12/2019	1027 – Mise à disposition	0.00 €	1641 - Emprunts en euro	0.00 €
---	---------------------------	--------	-------------------------	--------

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Le Président,

Pour le Président, par délégation
Le Vice-président délégué aux finances



Marc RÉGNOUX

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230601-DC46-23-AR
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
5 mail Jost Pasquier - CS 80045
63201 RIOM cedex
04 73 67 11 00 - contact@rlv.eu

ETAT DE L'ACTIF

Compte	N° INVENTAIRE B.A. Eau Charbonnières les Varennnes	N° INVENTAIRE RLV Regle EAU	ETAT DE LA FICHE	DESIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS	VALEUR NETTE
208	2013-0001	CHARB2013-1	Complétée	HONORAIRES DDT TITRE N 2011- 00021 DU 16/06/2011	11/06/2013	5 an(s)	11 840.40 €	11 840.40 €	0.00 €
203	2019-DIAG EAU	CHARB2019-DIAG- EAU	Complétée	ETUDE DIAG RESEAU AEP	18/12/2019	5 an(s)	31 860.90 €	0.00 €	31 860.90 €
203 Résultat							43 701.30 €	11 840.40 €	31 860.90 €
211	1	CHARB1974-1	Complétée	TERRAINS NUS	31/12/1974	0 an(s)	222.06 €	0.00 €	222.06 €
211 Résultat							222.06 €	0.00 €	222.06 €
213	15	CHARB2005-15	Complétée	USINE TRAITEMENT DE L EAU	31/12/2005	30 an(s)	957 155.15 €	446 672.38 €	510 482.77 €
213 Résultat							957 155.15 €	446 672.38 €	510 482.77 €
2158	RESEAU AEP GRELIERES	CHARB2011-AEP- GRELIERES	Complétée	TERRASSEMENT ET POSE CANALISATION	20/06/2011	60 an(s)	3 995.24 €	532.72 €	3 462.52 €
2158	RESEAU AEP GRELIERES 2	CHARB2015-AEP- GRELIERES	Complétée	RECOLEMENT EAU POTABLE GRELIERES	28/07/2015	60 an(s)	1 140.00 €	76.00 €	1 064.00 €
2158	10	CHARB2000-10	Complétée	INTERCONNEXION RESEAU VOLVIC	31/12/2000	60 an(s)	20 674.15 €	6 526.01 €	14 148.14 €
2158	14	CHARB2002-14	Complétée	EXTENSION RESEAU LASCHAMP	31/12/2002	60 an(s)	14 234.71 €	4 031.75 €	10 202.96 €
2158	16	CHARB2004-16	Complétée	INDUCTION EAU A89	31/12/2004	60 an(s)	134 161.98 €	33 540.33 €	100 621.65 €
2158	18	CHARB2004-18	Complétée	POSE COMPTEURS GENERAUX RESEAU	20/12/2004	30 an(s)	82 553.91 €	30 269.80 €	52 284.11 €
2158	19	CHARB2005-19	Complétée	CANALISATIONS STATION GRELIERE	31/12/2005	60 an(s)	8 241.36 €	1 923.04 €	6 318.32 €
2158	20	CHARB2005-20	Complétée	TRAVAUX A89	31/12/2005	60 an(s)	6 476.34 €	1 511.16 €	4 965.18 €
2158	2008/0003	CHARB2008-3	Complétée	TRAVAUX STATION POMPAGE GRELIERE-AMENAGT RESERVOIR	16/12/2008	10 an(s)	0.02 €	0.02 €	0.00 €
2158	2009-1	CHARB2009-1	Complétée	RECHERCHES FUITES	31/12/2009	10 an(s)	1 973.40 €	1 776.06 €	197.34 €
2158	2010-1	CHARB2010-1	Complétée	travaux alimentation eau potable	06/09/2010	10 an(s)	22 903.40 €	19 757.92 €	3 145.48 €
2158	2013-0003	CHARB2013-3	Complétée	REALISATION DE TRANCHEES	24/09/2013	60 an(s)	4 287.66 €	428.76 €	3 858.90 €
2158	2013-002	CHARB2013-2	Complétée	TRAVAUX PVR LE VERGER	19/07/2013	30 an(s)	14 003.96 €	2 334.00 €	11 669.96 €
2158	2014-0001	CHARB2014-1	Complétée	RENOVATION EAU FACEMEUNIER	30/12/2014	60 an(s)	5 461.33 €	364.08 €	5 097.25 €
2158	2015-1	CHARB2015-1	Complétée	DECOUPEUSE	12/08/2015	10 an(s)	759.60 €	303.84 €	455.76 €
2158	RENOVATION RESEAU TRAVAUX	CHARB2016- RENOVATIONS	Complétée	REFECTION RESEAU RUE DE L EGLISE ET DE LA POSTE	17/05/2017	60 an(s)	8 817.72 €	146.96 €	8 670.76 €
2158	2017-RESEAU TRAVAUX	CHARB2017- RESEAU	Complétée	REFECTION RESEAU EAU	10/08/2017	60 an(s)	22 041.85 €	367.36 €	21 674.49 €
2158	2018-FORAGES	CHARB2018- FORAGES	Complétée	FORAGE STADES	21/12/2018	60 an(s)	19 830.00 €	330.50 €	19 499.50 €
2158	2018-RESEAU TRAVAUX	CHARB2018- RESEAU	Complétée	TRAVAUX RESERVOIR LE THIOLET	19/07/2018	60 an(s)	14 961.39 €	249.36 €	14 712.03 €

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230617_17-DCE-23-AR
Date de télétransmission : 2023/07/23
Date de réception papier : 2023/07/23

LE MAIRE DE CHARBONNIERES-LES-VARENNES

CERTIFIE

Qu'au vu de la délibération n° 2020/0053 du 11/12/2010 approuvant la mise à disposition des biens de la commune de CHARBONNIERES-LES-VARENNES nécessaires à l'exercice de la compétence « EAU » et autorisant le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de ces biens, VARENNES

Qu'au vu du procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « EAU », il incombe au comptable public de la Trésorerie de Riom d'enregistrer les écritures comptables réglementaires suivantes :

Opérations	Débit	Crédit
------------	-------	--------

IMMOBILISATIONS :

Mise à disposition des immobilisations pour la valeur historique :	2423 – Immobilisations mises à disposition dans le cadre du transfert de la compétence d'établissements publics de coopération intercommunale – Mise à disposition	1 959 045,54 €	2087 – Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	43 701,30 €
			21718 – Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition – Autres terrains	222,06 €
			21738 – Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition – Autres constructions	957 155,15 €
			217531 – Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition – Installations, matériels et outillages techniques - Réseaux d'adduction d'eau	917 961,43 €
			21788 – Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition – Autres immobilisations corporelles	26 238,00 €
			2317 – Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	13 767,60 €

Amortissements pratiqués sur les immobilisations mises à disposition	28087 – Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	11 840,40 €	2492 – Droits du remettant – Mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences	802 972,48 €
	281738 – Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition – Autres constructions	446 672,38 €		
	2817531 – Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition – Réseaux d'adduction d'eau	343 859,70 €		
	281788 – Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition – Autres immobilisations incorporelles	600,00 €		

SUBVENTIONS PERCUES :

Transfert en pleine propriété des subventions ayant financé les immobilisations transférées	1318 – Subventions d'investissement rattachés aux actifs amortissables – Autres	954 646,93 €	2492 – Droits du remettant – Mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences	963 265,56 €
	1333 – Fonds affectés à l'équipement amortissable – P.A.E. (Programme d'Aménagement d'Ensemble)	8618,63 €		

Reprise des amortissements des subventions pratiqués	13918 – Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Autres	380 388,26 €	2492 – Droits du remettant – Mises à disposition dans la cadre du transfert de compétences	381 814,23 €
	13933 – Fonds affectés à l'équipement – P.A.E. (Programme d'Aménagement d'Ensemble)	1 425,97 €		

EMPRUNTS AYANT FINANCES LES IMMOBILISATIONS MISES A DISPOSITION :

Transfert des emprunts ayant financé les immobilisations – Mises à disposition pour le montant du CRD au 31/12/2019	1641 – Emprunts en euro	0,00 €	2492 – Droits du remettant – Mises à disposition dans la cadre du transfert de compétences	0,00 €
---	-------------------------	--------	--	--------

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Le Maire,

Le Maire,

 Gérard CHANSARD